

DEC142794DR03

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Loup Faulon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE 3561 intitulée Institut de biologie systémique et synthétique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123181INSB du 18 mars 2013 portant création de l'unité FRE 3561, intitulée Institut de biologie systémique et synthétique, dont le directeur est M. Jean-Loup Faulon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joan Hérisson, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 3 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Loup Faulon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014